

## **APPEL A PROJETS SERVICE CIVIQUE 2023**

### **REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

#### **I - Le contexte**

Le Service Civique est un programme d'État en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État.

Le Service Civique répond à la demande d'engagement de la jeunesse, aux besoins de notre société et aux projets des organismes d'accueil en Service Civique : associations, collectivités locales, organismes publics... Il constitue la pierre angulaire d'un parcours d'engagement entamé dès la scolarité, et qui peut se poursuivre toute la vie, au moyen des divers dispositifs et formats existants.

Dans ce contexte, la DRAJES Centre-Val de Loire lance un appel à projets régional afin de renforcer le développement local du Service Civique.

#### **II - Objectifs de l'appel à projet**

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir des actions régionales, départementales ou infra-départementales, permettant l'évolution d'une offre de missions de Service Civique accessible aux jeunes de la région.

Tous les projets retenus devront favoriser l'accessibilité de nouvelles missions à une diversité de profils de jeunes y compris porteurs de handicap et contribuer à la construction de parcours d'engagement. Ils devront évidemment garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique (non substitution à l'emploi, formation des tuteurs, FCC, préparation au projet d'avenir...).

Les porteurs de projets lauréats du présent appel à projet concevront, initieront et développeront des actions structurantes, évaluées à l'issue de leur mise en œuvre.

### III - Organismes éligibles

Sont éligibles les organismes publics ou privés à but non lucratif dont le siège social est domicilié en région Centre-Val de Loire ou disposant d'une antenne en Centre-Val de Loire en 2023.

Les candidats au présent appel à projets qui ne seraient pas agréés pour l'accueil de volontaires du Service Civique et ne souhaiteraient pas l'être devront mettre en évidence leur connaissance du Service Civique et l'implication dans le projet de structures agréées.

### IV – Actions éligibles

Pour être éligibles, les actions proposées doivent :

- Se dérouler sur le territoire régional, à une échelle régionale, départementale ou infra-départementale
- Garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique
- S'inscrire dans la dynamique départementale ou régionale du Service Civique. Dans cette optique, un contact avec le référent départemental ou régional (en fonction de l'échelle du projet) est indispensable en amont du dépôt
- Avoir un impact externe à l'organisme qui initie et met en œuvre le projet. Ainsi, un projet qui viserait le seul développement qualitatif ou quantitatif d'accueils au sein de l'organisme ne serait pas éligible.

La mise en œuvre du projet doit se dérouler sur l'année 2023. Les projets déjà financés en 2022 sont éligibles à condition qu'un nouveau développement soit clairement identifié pour l'année 2023 (nouveaux partenaires, nouvelles actions, nouveaux territoires...) et à condition que le bilan du projet précédent ait été adressé au référent territorial concerné.

Les projets impliquant une mise en œuvre sur deux ans (2023/2024) sont éligibles, dans le respect des règles budgétaires et comptables. Ainsi un budget doit être proposé pour chacune des deux années du projet. Si la DRAJES verse la totalité de la subvention la première année, une partie des fonds doit être reportée sur le budget de la 2<sup>e</sup> année.

Les organismes dont le projet sera retenu, déposeront si nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente (DRAJES ou SD JES), une demande d'avenant leur permettant d'ajouter à leur agrément les missions et autorisations d'accueil de volontaires nécessaires à la réalisation des actions.

## V – Priorités régionales pour 2023

En cohérence avec la feuille de route de l'Agence du Service Civique pour 2023, seront prioritaires :

- Les projets permettant de **renforcer la mixité sociale et l'accessibilité des missions** de Service Civique aux publics moins représentés : jeunes avec moins d'opportunités, porteurs de handicap, mineurs, décrocheurs, réfugiés, habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou des zones rurales, etc...

*Sur cet axe, un appel à projets national est en cours de préparation. Il concernera les structures agréées nationalement. Par soucis de complémentarité, pour cet appel à projets régional, les projets déposés par des structures disposant d'un agrément local seront prioritaires.*

- Les projets permettant **de créer et animer des missions de service civique international** ou permettant à des jeunes étrangers d'effectuer une mission en France ainsi que les projets d'animation et d'accompagnement du ou des volontaires étrangers accueillis.

*Un appel à projets national (à venir) pourra apporter un soutien pour les projets d'envoi de jeunes à l'étranger.*

- Les projets permettant la **mise en cohérence entre l'offre de missions régionale et les envies et besoins des jeunes**. Ainsi, parmi les 5 domaines d'engagement en service civique les plus plébiscités par les jeunes au niveau national (Sport 18%, Environnement 17%, Culture et Loisirs 15%, Santé 13 % et Education pour tous 10 % – cf Baromètre IFOP 2022), c'est la thématique « éducation pour tous » qui est très prédominante en région CVL (44% - Cf. Bilan 2021 en région CVL) et celles de l'environnement (5%) et de la santé (3%) sont sous-développées. Ainsi, la priorité sera portée sur les thématiques de l'environnement, de la santé et « culture et loisirs ».
- Les projets permettant un **accroissement de l'impact du Service Civique sur le développement personnel des volontaires, sur leur parcours d'engagement et/ou leur insertion sociale ou professionnelle**. La valorisation des compétences acquises au cours de la mission est notamment identifiée comme levier important.

## VI – Procédure et règles de candidature à l'appel à projet

### a) Composition du dossier de candidature

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire de demande de subvention accessible depuis la plateforme LeCompteAsso – chercher la fiche 2520 (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>)

Les candidats devront joindre la note d'opportunité en annexe 1 de l'appel à projets. Ils pourront ajouter des documents annexes.

### **b) Dépôt du dossier de candidature**

Le dossier de demande de subvention doit être déposé sur LeCompteAsso avant le 21 mai 2023, midi.

Pour rappel les collectivités territoriales ont également accès à « Moncompteasso » et doivent donc y déposer leurs projets.

Dans le cas où la totalité des crédits ne serait pas attribuée après cette date, une nouvelle date de dépôt pourra être fixée.

### **c) Montant de la subvention**

L'enveloppe totale maximale pour cet appel à projet s'élève à 83 500 euros.

Le seuil minimal de subvention par porteur de projet est fixé à 1000 euros.

Le plafond maximum de subvention par projet est fixé à 15 000 euros.

Les porteurs sont encouragés à mobiliser des financements complémentaires provenant de fonds privés ou publics d'origine locale, nationale ou internationale. La subvention demandée ne pourra excéder 80% du coût du projet déposé.

Une subvention étant par nature discrétionnaire, il appartient à l'administration d'apprécier le caractère suffisant des justifications apportées.

### **d) Versement de la subvention**

Les dossiers seront instruits par les services déconcentrés en charge du Service Civique (DRAJES et SDJES), puis examinés en comité de sélection.

Le comité de sélection associe les référents Service Civique de l'Etat en région Centre-Val de Loire (DRAJES et SDJES).

Les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention. Les subventions seront versées par la DRAJES Centre-Val de Loire.

### **e) Calendrier**

- 20/03/2023 : publication de l'appel à projets

- 21/05/2023 : date limite de réception des projets par la DRAJES

- 13/06/2023 : comité de sélection

- 20/06/2023 : date limite de communication des projets retenus par la DRAJES

## VII - Critères et de sélection

Les projets devront mettre en évidence la capacité des porteurs de projet à :

- proposer et conduire des démarches conformes aux attendus exposés au point II de la présente note de cadrage, en termes d'objectifs, de modalités d'action et de publics,
- s'approprier et mobiliser les ressources et outils existants et mutualisables,
- initier ou développer des démarches innovantes, modélisables et transférables,
- inscrire les actions conduites dans les réseaux d'acteurs existants,
- développer et initier des partenariats territoriaux,
- concevoir une démarche d'évaluation intégrée,
- concevoir et présenter des budgets de projet, en cohérence avec les actions proposées.

Les projets déposés seront appréciés au regard des critères suivants :

- Pertinence du projet: le projet présenté répond-il aux enjeux de politique publique exposés dans l'appel à projets ? Le projet comprend-il des actions de nature à rendre accessible le SC des jeunes empêchés ? Le projet comprend t-il des actions de nature à accentuer l'impact du service civique sur les parcours des jeunes ?
- Méthodologie : le projet présente-t-il une méthodologie adaptée à ses objectifs ? Toutes les étapes garantissant l'atteinte des objectifs sont-elles prévues ? Le budget est-il en cohérence avec le projet présenté ?
- Partenariats mobilisés : les partenaires essentiels de la politique publique sont-ils associés au projet ?

Le comité de sélection sera attentif à la répartition géographique des projets retenus.

## VIII - Bilans et évaluation des actions financées

Les organismes retenus s'engagent à organiser des réunions de suivi des actions, a minima en début, en fin et à mi-action, et à rendre compte autant que de besoins sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

Dans les 2 mois suivant la fin des actions financées, les organismes retenus fourniront un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire, extrait du formulaire unique de demande de subvention Cerfa n°12156 :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Ce bilan financier sera de préférence soumis directement par Mon Compte Asso.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, celle-ci pourra procéder au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.



RÉGION ACADÉMIQUE  
CENTRE-  
VAL DE LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous

## Annexe 1

### Note d'opportunité

#### Appel à projets régional Service Civique 2023 – Centre-Val de Loire

Organisme porteur du projet	
Intitulé du projet	

**Vous devez joindre obligatoirement cette fiche à votre demande de subvention sur **LeCompteAsso**.**

**En complément des éléments présentés dans la demande de subvention, veuillez :**

**Préciser dans quelle(s) priorité(s) régionale(s) s'inscrit le projet présenté :**

- Renforcement de la mixité sociale et de l'accessibilité des missions de Service Civique notamment aux publics moins représentés
- Création et animation de missions de service civique international, principalement à l'accueil
- Mise en cohérence de l'offre de mission régionale avec les envies et besoins des jeunes
- Accroissement de l'impact du Service Civique sur le développement personnel des volontaires, et/ou leur parcours d'insertion et/ou leur engagement au profit de l'intérêt général.

**Préciser comment le projet prend en compte la mixité sociale et les problématiques d'accessibilité au dispositif :**

---

---

---

**Préciser en quoi le projet est innovant :**

---

---

---

**Préciser ce qui, dans le projet, est transférable et mutualisable, et comment vous envisagez la diffusion des résultats du projet :**

---

---

---

**Préciser les partenaires du projet et leur rôle dans le tableau ci-dessous :**

	<b>Structures / personnes</b>	<b>Rôle dans le projet</b>
<b>Partenaires locaux</b> <i>(qui apportent la connaissance du territoire)</i>		
<b>Partenaires pédagogiques</b> <i>(qui apportent leur expertise de la thématique ou du dispositif)</i>		
<b>Partenaires financiers</b> <i>(qui cofinancent le projet)</i>		
<b>Partenaires institutionnels</b>		